Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260408-2026_30-DE

DÉLIB. 2026-30

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2026

L'an deux mille vingt-six
le vendredi 8 avril à 20 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Date de convocation
30.03.2026

Date d'affichage
30.03.2026

Nombre de conseillers

En exercice	19
Présents	17
Votants	18

Etaient présents :
M. Alain SAPIN - M. Dominique PRIGENT - Mme Aurélie LE PENNEC
M. Matthieu BATHEDOU - Mme Margaux LE FEVRE - M. Yann DASPREMONT - M. Jacques BROUDER - Mme Monique LE VOGUER
Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Sylvie TRILLOT - M. Gilles HENAFF - Mme Gwenaëlle BRIGOT - M. Luis FERNANDES
M. Gwendal BESSON SCARABIN - M. Steeve PADIOLEAU
Mme Patricia MARTIN - M. Philippe MAUPIN

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme Pascale PENVEN

Absents représentés : Mme Marie-Annick THOMAS représentée par Mme Marie-Françoise LIMPALAER

Monsieur Matthieu BATHEDOU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Election du représentant du SIRESCOL

Le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective regroupe 5 collectivités et, distribue les repas de plusieurs écoles, de la résidence An Héol, du Foyer de vie Henri Terret et des centres aérés de Guingamp, environ 1050 repas en période scolaire. Chaque collectivité est représentée par une seule personne, sauf Guingamp qui en a deux par rapport au nombre d'établissements desservis.

Monsieur Le Maire était membre titulaire et de surcroît Président, l'adjoint aux finances était son suppléant, il est proposé de reconduire ce binôme Maire/Adjoint aux finances.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10 AVR. 2026

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260408-2026_30-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants :

- **DE DÉSIGNER** *Monsieur le Maire, M Alain SAPIN en tant que membre titulaire et l'Adjoint aux finances, M Dominique PRIGENT en tant que membre suppléant*

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN

MAIRIE DE LANVOLLON
22290

Le secrétaire de séance
M. Matthieu BATHEDOU

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10 AVR. 2026